REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations de l'Etablissement Public
à caractère Industriel et Commercial

ABATTOIR DU HAUT BEARN

Avenue du IV Septembre – 64400 OLORON-STE-MARIE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	6	5

DELIBERATION n°2024/10/03/01

L'An deux mille vingt quatre et le **jeudi 3 octobre 2024,** le Conseil d'Administration de l'EPIC Abattoir du Haut Béarn, **légalement** convoqué le 27 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux administratifs de la CCHB, sous la présidence de M. Bernard MORA, Président.

Présents : Membres de la CCHB : M. Bernard UTHURRY, M. Patrick MAUNAS, M. Bernard MORA, M. Michel CONTOU-CARRERE

Personne Qualifiée : M. Robert CAUHAPE

Absent : M. Jean-François CASAUX

REÇU LE
15 OCT. 2024
SOUS-PREFECTURE
OLORON-STE-MARIE

Secrétaire de séance : M. Robert CAUHAPE

OBJET : NOMINATION DE LA DIRECTION

Monsieur le Président informe qu'au terme de la procédure de licenciement du précédent Directeur, un appel à candidatures national a été lancé par l'EPIC « Abattoir du Haut Béarn » tout en se renseignant également auprès d'autres abattoirs voisins ayant lancé récemment des procédures identiques.

A l'issue du jury correspondant, les membres de ce jury ont unanimement reconnu qu'un profil semblait répondre à l'ensemble des attendus de la fiche de poste, apportait de solides garanties professionnelles et de sérieuses références dans le domaine.

Au-delà du jury, la candidate pressentie a procédé à une journée de visite du site en fonctionnement et a pu confirmer en situation une connaissance experte des métiers et de l'organisation en posant un premier diagnostic convaincant en pleine cohérence des enseignements de l'audit récemment conduit.

Ce recrutement se traduira par un contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable une fois, et assorti d'une période d'essai de 3 mois.

Monsieur le Président de l'EPIC « Abattoir du Haut Béarn » propose donc de nommer Madame Aurélie AUBRY au poste de Directrice de l'Abattoir du Haut Béarn, et ce à compter du 7 octobre 2024.

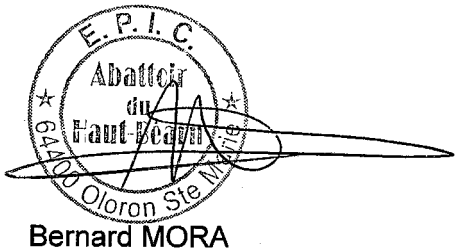
.../...

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à embaucher Madame Aurélie AUBRY au poste de Directrice de l'EPIC « Abattoir du Haut Béarn » à Oloron-Sainte-Marie à compter du 7 octobre 2024,
- **CHARGE** le Président de rédiger et signer le contrat de travail de Madame Aurélie AUBRY.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Bernard MORA

